

AFFAIRE N°20/3 - Emprunt de 520 000 F à contracter auprès de la CDC pour l'acquisition d'un tracteur pour décharge contrôlée.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 30 juillet 1975, autorisation m'avait été donnée de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de 520.000 F pour compléter le financement de l'acquisition d'un tracteur pour décharge contrôlée.

Cependant par lettre en date du 15 octobre 1975, Monsieur le Directeur de cet établissement m'a fait savoir que la Caisse des Dépôts et Consignations serait disposée à donner une suite favorable à condition que la durée d'amortissement soit ramenée de 15 à 5 ans.

Je vous demande, donc, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à ramener de 15 à 5 ans la durée d'amortissement de ce prêt.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Vu
Saint-Denis, le 17 novembre 75
Pour le Maire

Le Secrétaire général

Signe: HENRI HURAND

Par copie certifiée conforme

à Directeur des Finances et des
Collectivités locales.

P. GIANNI.